

TABLE DES MATIERES.

	<i>Pages</i>
1814—Acte qui continue, pour un tems limité, les deux differens Actes y mentionnés, contenant des réglemens pour les Pêches dans le District inférieur de Gaspé.	307
Acte pour continuer encore, pour un tems limité, deux Actes y mentionnés pour pourvoir à des Maisons de Correction temporaires dans les différens Districts de cette Province.	309
Acte pour continuer, pour un tems limité, un Acte passé dans la Quarante-cinquième année du Règne de Sa Majesté, intitulé, “ Acte qui ratifie et confirme les articles provisionels de l'accord “ relativement aux droits conclus entre les Commissaires respectifs de cette Province et du “ Haut-Canada, à Montréal, le cinquième jour de Juillet Mil huit cent quatre, et qui leur “ donne effet,” Et aussi qui continue encore un Acte passé dans la Trente-septième année du Règne de Sa Majesté.	311
Acte pour établir des Maisons de Postes dans les différentes parties de cette Province.	313
Acte pour exempter le Sel importé pour l'usage des Pêches en cette Province, du payement de certain droits imposés sur icelui, et pour d'autres fins.	325
Acte pour accorder une nouvelle Somme d'Argent aux fins d'ériger une Prison Commune avec une Salle d'Audience à New-Carlisle dans le District Inférieur de Gaspé.	329
Acte pour accorder une nouvelle somme d'argent pour promouvoir plus efficacement les fins de l'Acte de la Cinquante et unième année du règne de Sa Majesté, qui pourvoit au soulagement des Personnes dérangées dans leur esprit, et au soutien des enfans abandonnés et autres y dénommés.	333
Acte pour accorder aux Dames de l'Ordre de la Charité de la Ville de Montreal, une somme d'argent aux fins y mentionnées.	335